

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur 15

Alpilles • Luberon



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

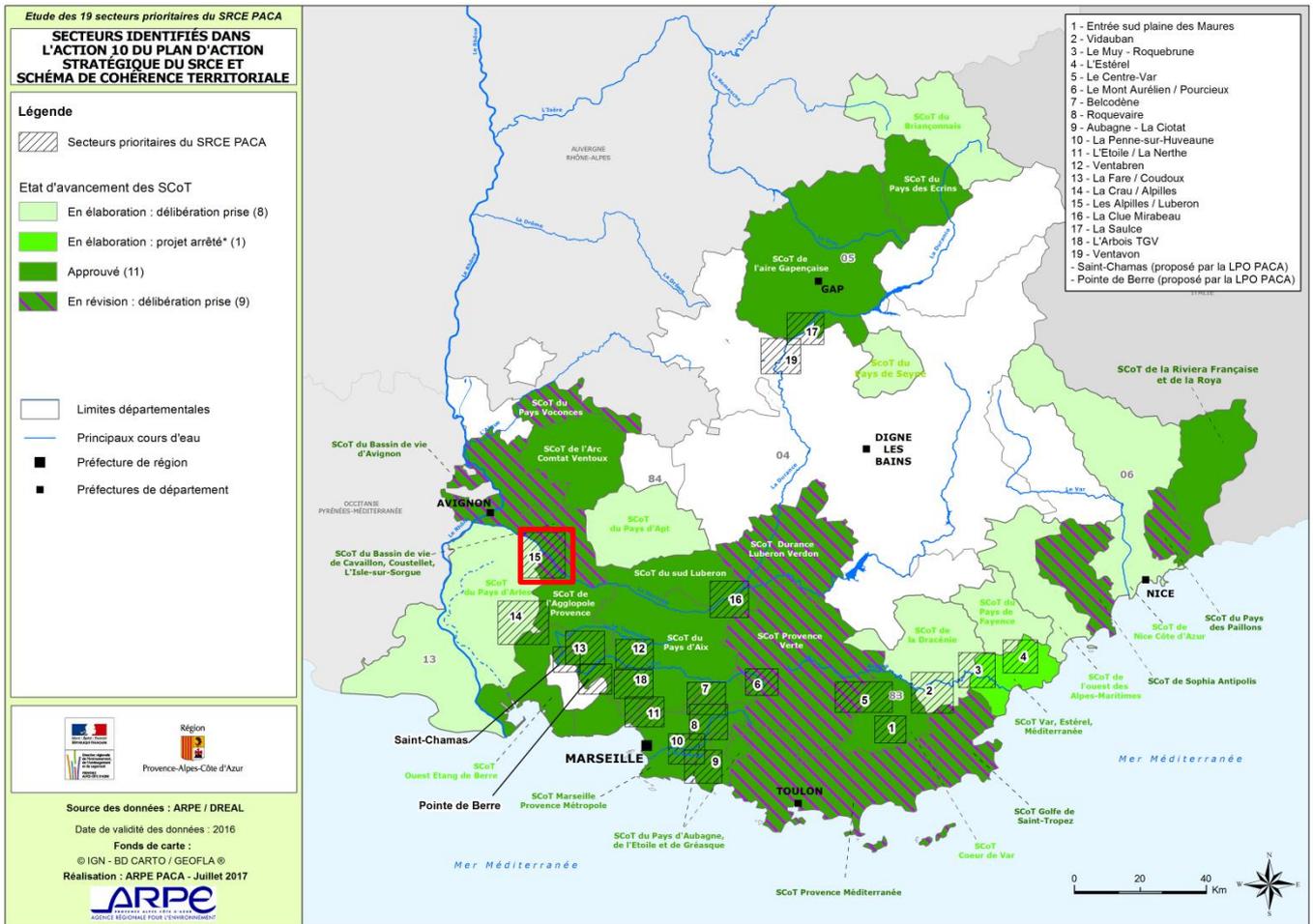
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques, services de l'Etat...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

1 • LE SECTEUR ALPILLES-LUBERON



Le secteur n° 15 Alpilles-Luberon est situé à l'interface entre le SCoT de Cavailon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue (en révision) et le SCoT du Pays d'Arles (en élaboration). Ces deux SCoT doivent être approuvés courant 2017.

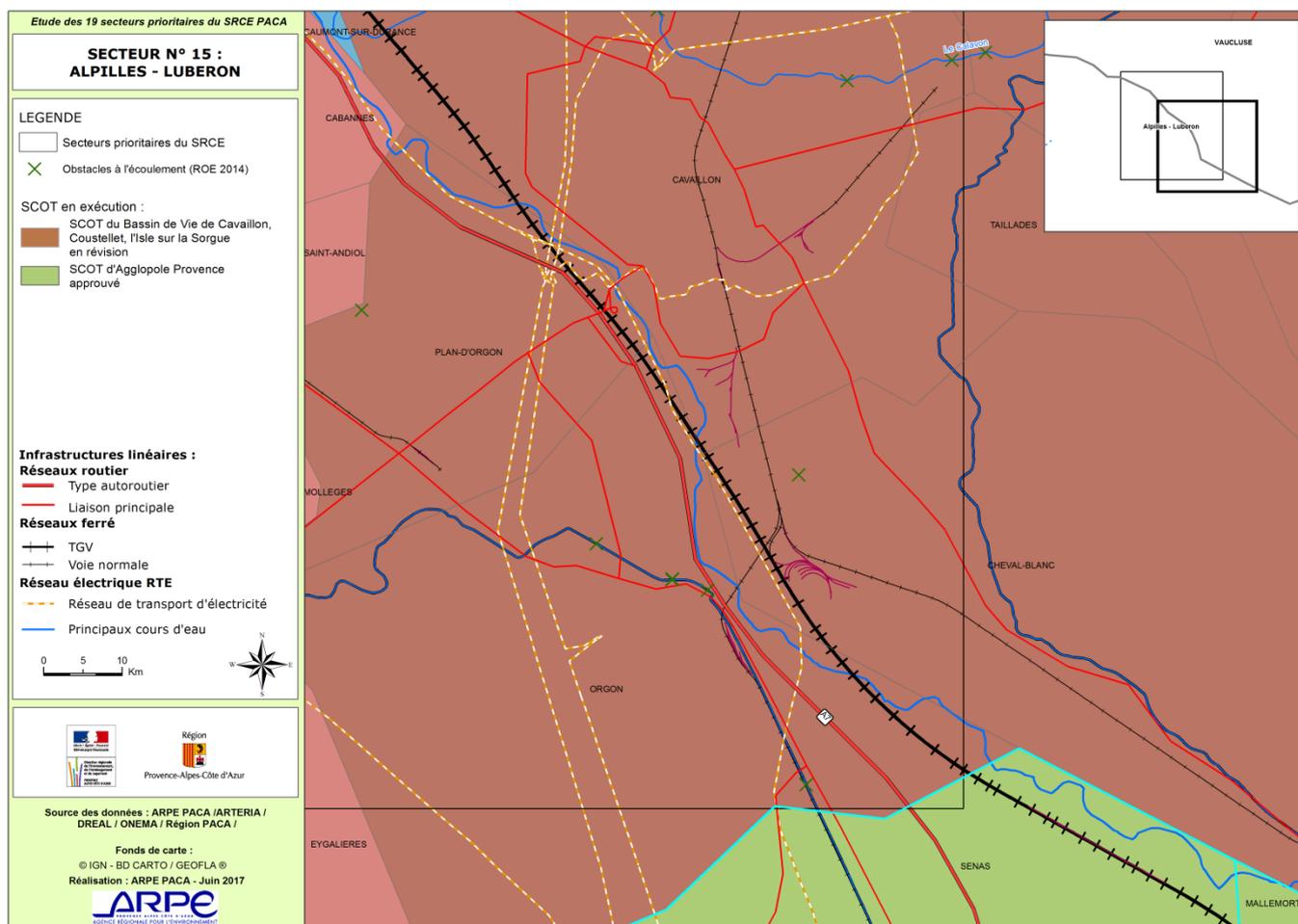
Il a été initialement délimité dans le SRCE autour de la commune de Cavailon : la limite nord englobe la confluence avec le Calavon et le site s'arrête au sud au niveau de Sénas.

Les travaux du groupe de travail initié par l'ARPE en 2014-2015, dans le cadre du projet RREN-SRCE, ont proposé **une nouvelle délimitation, centrée sur Cavailon et Orgon, au niveau de la liaison Alpilles-Luberon**.

Le secteur de la confluence Calavon/Durance, reconnu également comme un espace à enjeux de continuités écologiques, mériterait d'être traité comme un secteur à part et a donc été exclu de cette proposition de périmètre.

Le secteur de Cavailon/Orgon est particulièrement anthropisé et subit encore une pression de développement intense, l'influence du Grand Avignon générant une demande importante en infrastructures et en logements.

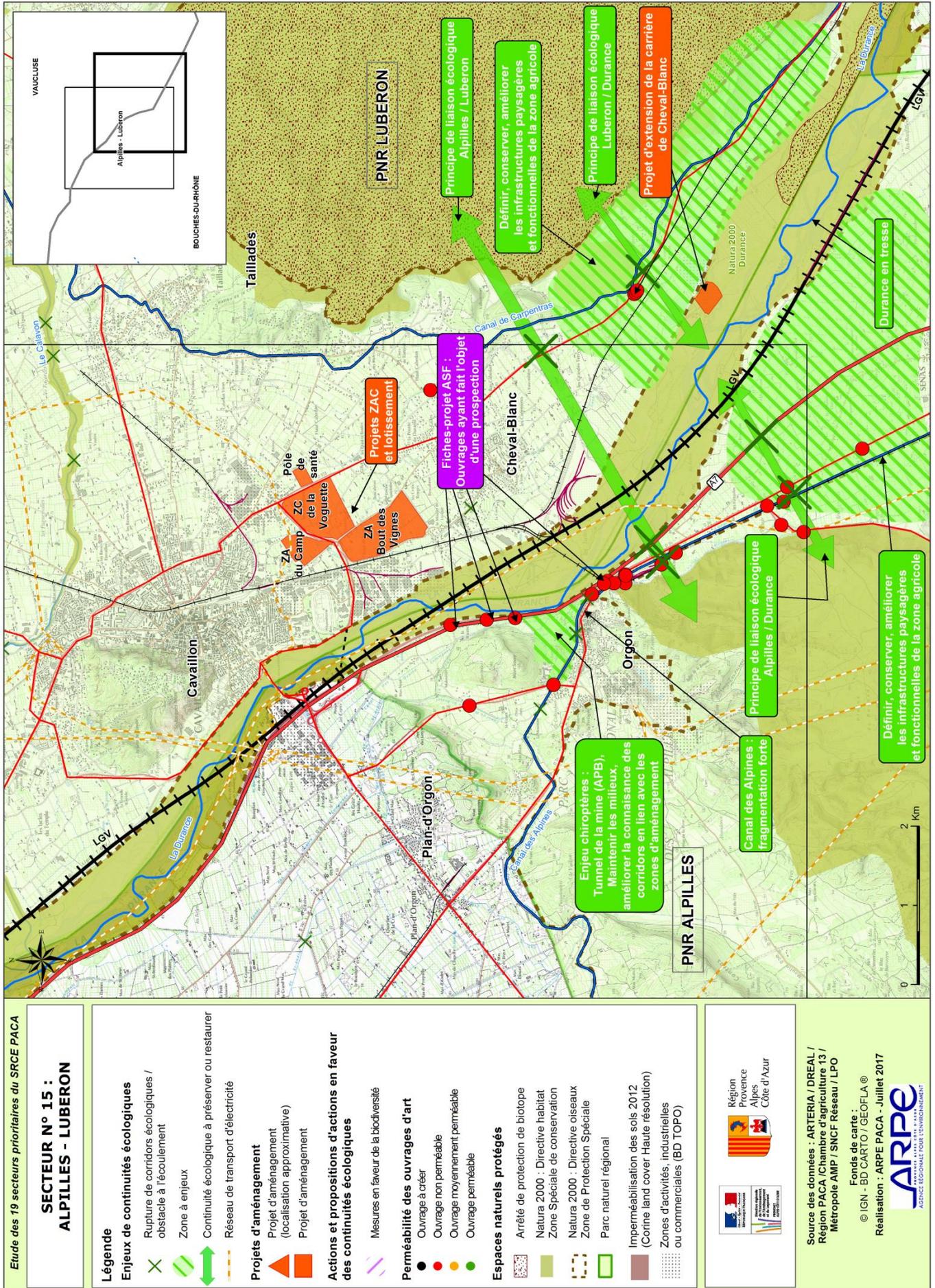
Il s'agit globalement d'un secteur très complexe pour les déplacements de la faune, puisqu'il compte de nombreuses infrastructures linéaires : canal des Alpines (Orgon), Canal de Carpentras (Cheval Blanc), Autoroute A7, ligne SNCF, LGV, RD973 Cavailon-Pertuis, RD7N, RD73 (Orgon).



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCoT	SCoT du Pays d'Arles	<ul style="list-style-type: none"> • Aurélie GABON • Aude CARTIER
	SCoT de Cavailhon, Coustellet, L'Isle-sur-la-Sorgue	<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas DONNADILLE
Gestionnaire d'espaces naturels	Parc naturel régional des Alpilles [PNRA]	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Michel PIRASTRU • Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN • Sylvain DELLA-TORRE
	Parc naturel régional du Luberon [PNRA]	<ul style="list-style-type: none"> • Aline SALVAUDON • Marion EYSSETTE
	Syndicat mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance [SMAVD] • animateur Natura 2000 Durance	<ul style="list-style-type: none"> • François BOCA • Laure MOREAU
	Département de Vaucluse Direction du Développement et des Solidarités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphanie MARI
	Département des Bouches-du-Rhône Direction de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Didier WILLART • Philippe SUSINI
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département des Bouches-du-Rhône Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> • Nicolas PHILIPPE-JANON • Elizabeth DELEUZE-CHIAVASSA
	Département de Vaucluse Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> • Sabine GERIN • Jean-Claude MAIGNAN
	Vinci Autoroutes • [ASF]	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe CHAVAREN
	Syndicat intercommunal du Canal des Alpines septentrionales] • [SICAS]	
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Julien MAYJONNADE • Sandrine RABASEDA • Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Hubert FELIX • Vanessa OUDART • Patrick ROBERT
Autres	Groupe des chiroptères de Provence • [GCP]	<ul style="list-style-type: none"> • Emmanuel COSSON
	Ligue pour la protection des oiseaux PACA • [LPO PACA]	<ul style="list-style-type: none"> • Benjamin KABOUCHE
	CEREMA Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> • Amandine LEBRE • Sophie BERLIN • Nicolas GEORGES

3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

La vallée de la Durance :

La Durance est reconnue comme un élément structurant du paysage régional. Elle est marquée par sa bivalence fonctionnelle :

- A la fois perméable, véritable couloir de migrations longitudinal à l'échelle nationale et supra-nationale, et également perméable, de manière transversale par la nature de son lit en tresse (en particulier sur la partie sud du site).
- A la fois barrière infranchissable pour certaines espèces.
- La continuité écologique et l'espace fonctionnel de ce cours d'eau sont largement dégradés par les aménagements existants ou à venir.

Espèces patrimoniales :

- Le secteur présente globalement d'importants enjeux écologiques : plans d'eaux et zones humides d'importances, présence d'espèces patrimoniales (Castor, Loutre, Aigle de Bonelli, Murin à Oreilles échanquées, Genette commune, Chamois...).
- Le Tunnel de la Mine, bénéficiant d'un arrêté de protection du biotope, abrite une colonie majeure de 5000 chiroptères. Le maintien des milieux de mosaïque agricoles autour du Tunnel de la Mine est une priorité afin de ne pas venir rogner sur le territoire de chasse de ces animaux. L'évolution dans les documents d'urbanisme des secteurs situés à proximité doit donc être surveillée.

Continuités écologiques :

Le secteur prioritaire n° 15 est centré sur la supposée liaison entre deux massifs emblématiques : les Alpilles et le Luberon, séparés l'un de l'autre naturellement par la vallée de la Durance (classée Natura 2000). La densité d'infrastructures linéaires rend ce secteur particulièrement complexe pour les déplacements de la faune, la vallée étant traversée par :

- le Canal des Alpines (d'une largeur de plusieurs mètres et ne présentant pas ou peu d'ouvrages permettant son franchissement),
- l'Autoroute A7, dont 4 ouvrages font l'objet de propositions d'amélioration par ASF, propositions restées sans suite au vu du contexte complexe de ce secteur,
- la LGV (relativement perméable puisqu'en viaduc sur une bonne partie du secteur),
- la ligne SNCF, et des routes départementales de part et d'autre de la Durance.

Le cumul d'infrastructures linéaires dans la vallée de la Durance



L'enjeu principal est ici de permettre une continuité et une complémentarité écologique entre massifs, piémonts et plaine de la Durance. A titre d'exemple, les routes de vol des chiroptères ont été étudiées par le GCP et a permis de vérifier que les chauves-souris partaient du tunnel de la Mine puis passaient sous l'autoroute au niveau d'un ouvrage d'art perméable. Elles se déplacent ensuite vers le sud, jusqu'à Mallemort, en utilisant la mosaïque de milieux agricoles en place.

Le maintien des milieux de mosaïque agricole des piémonts, du réseau de haies et d'une structure de lit en tresse pour la Durance, doit être une priorité pour maintenir cette fonctionnalité. Par ailleurs, les aménagements prévus (projets de ZAC, d'infrastructures...) devraient dans l'idéal pouvoir intégrer la composante biodiversité, afin de maintenir au mieux leur perméabilité pour les espèces.

Dans un second temps, la question de la (re)connexion des massifs naturels emblématiques se pose : faut-il reconnecter les Alpilles et le Luberon ? Quelles espèces cibler à part les oiseaux (pour lesquels la fonctionnalité est effective), sachant que la

¹ cf. Cartographie de synthèse

présence de falaises constitue déjà une barrière naturelle au niveau des Alpilles ?

Agriculture :

Le sud du secteur, sur une bande reliant Orgon à Cheval Blanc en passant par Sénas, est en majorité couvert par l'agriculture, arboriculture principalement. La structure paysagère est marquée par la présence d'un réseau de haies de cyprès dense, caractéristiques du secteur, par un chevelu hydrographique dense et par la présence de friches présentant un intérêt pour la biodiversité. Ce paysage a été identifié par le GCP comme favorable aux déplacements des chiroptères. Le parcellaire agricole est caractérisé par son morcellement, rendant parfois difficiles les conditions d'exploitation.

Les pratiques agricoles, arboricoles principalement, génèrent une pollution intense. D'après une étude AirPACA, c'est sur ce secteur que la pollution aux pesticides est la plus élevée parmi tous les points mesurés au niveau régional.



Paysage agricole sur le triangle Orgon – Sénas – Cheval Blanc

L'enjeu prioritaire est de sanctuariser le foncier agricole sur ce secteur, afin de répondre à l'Orientation stratégique n° 2 du plan d'action du SRCE. Il est toutefois important que cette préservation du foncier s'accompagne d'une préservation ou d'une amélioration des conditions d'exploitation, afin que l'activité agricole reste viable dans le temps :

- Nécessité de garantir l'accès en eau à long terme. La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône a réalisé en 2015 une étude sur l'acceptabilité de la mise en œuvre de la TVB sur les milieux agricoles du SAN Ouest, en lien avec les sociétés gestionnaires de canaux d'irrigation. Le dossier de demande de financement pour la 2^{ème} phase de l'étude sera instruit en octobre à la Région.
- Enjeu de remembrement identifié par la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône sur Orgon. Les parcelles sont trop petites (parfois 1 hectare) pour l'activité agricole (problème souligné également par le Maire d'Orgon). Il y a de nombreuses friches sur le secteur, la question étant de savoir s'il s'agit de friches spéculatives ou de friches liées à la difficulté d'exercer une activité agricole sur des parcelles de si petite taille. Une hypothèse est que si les terres se voyaient protégées à long terme, la spéculation foncière cesserait, et les terres seraient remises en culture. Un remembrement pourrait parallèlement permettre d'adapter les parcelles aux besoins des exploitants. A noter, l'installation d'un producteur de courgettes sur la commune d'Orgon avec l'aide de la municipalité qui a regroupé 3 à 4 hectares de parcelles.
- Le problème du classement trop figé des haies est également soulevé. La Chambre d'agriculture de Vaucluse ajoute que les haies devraient pouvoir être déplacées ou entretenues, en fonction des impératifs de l'activité agricole.

Plan d'eau d'Orgon :

Un plan d'eau, joutant le lit de la Durance et historiquement créé lors de la construction de l'autoroute, serait susceptible d'être valorisé pour des activités de loisirs (pêche, promenade...). Il est toutefois séparé du village d'Orgon par les nombreuses infrastructures linéaires en place, mais reste accessible à pied. Ce plan d'eau, qui a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par le SMAVD, présente un intérêt écologique relatif (présence de quelques espèces végétales protégées, oiseaux). Mais le plan d'eau est très envasé et on note la présence d'une espèce végétale envahissante, la Jussie. Des assecs estivaux ont été proposés pour diminuer la hauteur de vase et contenir la Jussie. La mise en œuvre de ces assecs nécessiterait de bien comprendre le fonctionnement hydrologique du plan d'eau.

4-2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Projets d'aménagement :

- Le sud de Cavaillon est particulièrement visé par des projets de développement économique. Ces projets amèneront progressivement à une urbanisation continue entre Cavaillon et Cheval Blanc. Si la TVB du SCoT n'identifie pas d'enjeu de continuité écologique sur cette zone, la localisation de ces projets au sein d'un secteur prioritaire défini par le SRCE, entre deux espaces naturels protégés, attire l'attention sur l'intérêt de veiller à conserver une fonctionnalité et une perméabilité écologique dans ces futurs aménagements.
- La digue de Cheval Blanc, ouvrage indispensable en vue de protéger les populations d'un risque inondation prégnant, a été achevée en 2017. Des inquiétudes vis à vis d'un développement de l'urbanisation en arrière de la digue ont été relevées. Cet ouvrage n'a toutefois pas d'impact sur les continuités écologiques, de par sa conception (butte végétalisée avec des essences locales).

Pratiques et usages :

- Une zone de compensation SNCF Réseau, au niveau de Cheval-Blanc, a été mise en culture intensive de vergers. Le PNR Luberon agit auprès de l'Etat pour que cette zone redevienne naturelle.
- La carrière de Cheval-Blanc sera exploitée jusqu'en 2021 puis sera comblée avec des dépôts inertes.
- L'Etang d'Orgon subit des décharges sauvages.

4-3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

Aménagement du territoire :

- Les espaces agricoles situés au sud de Cheval Blanc, identifiés dans les prescriptions du Plan de prévention des risques inondation de la Durance, conserveront cette vocation agricole dans le SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue.

Protection du patrimoine naturel :

- Un mécénat est en réflexion avec le carrier OMNIA sur la pédagogie, la communication et l'animation autour des chiroptères.

Infrastructures linéaires :

- Un écoduc a été réalisé par ASF au sud de ce secteur, au niveau de Lamanon. Ce choix est justifié par la grande complexité de site de Cavaillon/Orgon pour intervenir, et le fait qu'ASF ne soit pas seul responsable de la fragmentation des milieux sur ce territoire.
- Le CEREMA étudie la perméabilité des ouvrages d'arts (routes départementales, Canal des Alpines) sur le secteur. Il est désormais nécessaire de cibler certaines espèces pour être en mesure de faire des propositions d'amélioration des ouvrages d'art adaptées.
- Dans les secteurs où des continuités écologiques sont à améliorer, le Département des Bouches-du-Rhône apportera une vigilance particulière lors des requalifications de routes existantes afin de ne pas dégrader les conditions actuelles. En revanche, il ne créera pas d'infrastructure spécifique pour assurer une continuité écologique sur son réseau routier existant. Pour tout nouveau projet de route, si une continuité écologique est existante, le Département aménagera la route en tenant compte de cet enjeu.

Espaces agricoles :

- La Parc naturel régional des Alpilles porte un projet d'étude du contexte environnemental sur les zones de friches agricoles situées au niveau d'Orgon, Sénas.

RESUME

3 axes ressortent comme prioritaires sur ce secteur :

- Poursuivre l'amélioration de la perméabilité des différentes infrastructures linéaires, en proposant des actions concertées.
- Sanctuariser le foncier agricole sur le triangle Orgon/Cheval Blanc/Sénas, en proposant une étude des potentialités agro-écologiques et une animation foncière. Encourager dans un second temps une évolution vers des pratiques et des modes de cultures plus vertueux. Maintenir un réseau de haies et d'infrastructures paysagères fonctionnel.
- Concevoir des projets d'aménagement raisonnés et perméables pour les déplacements de la faune. Proposer des projets de qualité et attractifs. Envisager la requalification des anciennes zones logistiques.

De manière générale, le traitement global de ce secteur nécessiterait un portage fédérant les différents acteurs impliqués.

ÉTUDES & REFERENCES

- Requalification du réseau ASF en faveur de la biodiversité – Département 13 (ASF / EcoMed 2012)
- Diagnostic et modélisation spatiale de la transparence écologique des réseaux linéaires en moyenne Durance (CEREMA 2014)
- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Alpilles
- Document d'objectifs (DOCOB) site Natura 2000 Luberon
- Document d'objectifs (DOCOB) site Natura 2000 Durance
- Etude des routes de vol des chiroptères (GCP 2016)



Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

